

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article2162>



# Contrat d'objectifs et de performance 2019-2020

- Espace Presse / Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 15 juillet 2019

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

Contrat d'objectifs et de performance 2019-2020



Signé le 1er juin 2019 ce quatrième Contrat d'objectifs et de performance - COP- fixe la feuille de route de l'établissement pour la période 2019- 2020.

Il s'inscrit naturellement dans la perspective de la création d'un nouvel opérateur au 1er janvier 2020 qui réunira l'Office national de la chasse et de la faune sauvage avec l'Agence française pour la Biodiversité au sein de l'OFB, l'office français pour la biodiversité.

Fruit d'une réflexion menée avec l'ensemble des parties prenantes, les orientations du COP s'organisent autour de 4 axes stratégiques eux-mêmes déclinés en 23 objectifs.

- Axe 1 : Mettre en oeuvre pour le compte de l'État des actions stratégiques en faveur de la biodiversité.
- Axe 2 : Mettre en oeuvre une police de l'environnement et sanitaire au coeur des espaces ruraux.
- Axe 3 : Apporter une expertise de la faune sauvage et de ses habitats pour une gestion durable de la nature.
- Axe 4 : Bâtir le service public de l'environnement de demain et préparer la création du nouvel établissement public dédié à la nature.